



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 (Pouvoirs : 04)
Votants : 15

L'an deux mil vingt, le 16 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Madame Martine TELLIER, Maire.

Étaient présents : MM. Antoine Westelynck, Marc Vandeputte, Thierry Bechenec, Matthieu Abadie, Patrick Bojoie, Michel Binet, Alain Quéré, Alexandre Valgrès,
MME. Martine Tellier, Émeline Bartnik, Monique Roncin.

Pouvoirs : MM. Grégory Kazmierczak donne pouvoir à Matthieu Abadie,
MM. Jérémy Sotot donne pouvoir à Marc Vandeputte
MM. Augustin Dumont donne pouvoir à Thierry Bechenec,
MME. Élodie André donne pouvoir à Antoine Westelynck.

Secrétaire de séance : MM. Patrick Bojoie

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 27 Novembre 2020 qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

1/ BONS DE CHAUFFAGE

Madame le Maire rappelle qu'étant donné que le CCAS a été dissous et que c'est la commune qui est en charge des actions menées par ce dernier, elle propose que des bons de chauffage soient attribués aux personnes seules et isolées de la commune, pour une valeur de 100 €.

Elle propose de maintenir l'attribution de ces bons à Mesdames Marinette Noue et Jacqueline Emery.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de bons de chauffage, d'une valeur de 100 €, à Mesdames Marinette Noue et Jacqueline Emery.

2/ BONS D'ACHAT

Dans le même état d'esprit Madame le Maire propose que des bons d'achat à la ferme du Haubert soient attribués pour Noël aux personnes âgées et isolées de la commune. Elle propose de maintenir les bons d'achat d'une valeur de 50 €, et qu'ils soient offerts à Mesdames Jaqueline Emery, Marinette Noue et Monsieur Lucien Nézé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de bons d'achat à la ferme du Haubert d'une valeur de 50 € à Mesdames Jaqueline Emery, Marinette Noue et Monsieur Lucien Nézé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.